



AUC/CRMC4/2017/4

**Quatrième Conférence des ministres africains  
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil**  
Nouakchott  
4-8 décembre 2017

## **Progrès réalisés en regard des engagements pris lors des précédentes éditions de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil**



**APAI-CRVS**  
Pour que chacun soit visible en Afrique



**Décennie du repositionnement  
de l'enregistrement des faits  
d'état civil et des statistiques  
de l'état civil en Afrique  
2017-2026**





## Table des matières

<b>I.</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>II.</b>	<b>Principales réalisations et progrès accomplis.....</b>	<b>1</b>
A.	Institutionnalisation de la Conférence des ministres africains .....	1
1.	Groupe régional de base chargé des questions d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil .....	2
B.	Promouvoir la collaboration entre les acteurs clefs des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil .....	2
C.	Renforcement des capacités .....	3
1.	Numérisation du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil .....	3
2.	Amélioration de l'enregistrement des décès et des statistiques de la mortalité .....	4
3.	Production de statistiques d'état civil à partir des registres d'état civil.....	4
4.	Autres informations .....	5
D.	Appui aux pays pour l'évaluation exhaustive de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et l'élaboration de plans stratégiques d'amélioration .....	5
1.	Promotion du partage de connaissances .....	7
E.	Création d'un cadre de suivi.....	7
<b>III.</b>	<b>Difficultés.....</b>	<b>8</b>
<b>Annexe I : Matrice des progrès accomplis au regard des déclarations issues des sessions précédentes de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil.....</b>		<b>10</b>
<b>Annexe II : État d'avancement des évaluations et plans .....</b>		<b>30</b>



## **I. Introduction**

1. Le Programme africain d'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (Programme africain) est mis en œuvre selon les orientations de politique et de programme définies dans les résolutions adoptées lors des trois précédentes éditions de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil (Conférence des ministres africains). À la première édition, tenue à Addis-Abeba en 2010, les ministres, considérant l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil comme étant un impératif de développement pour l'Afrique, se sont engagés clairement à les améliorer dans leurs pays respectifs. Lors de la deuxième édition, tenue à Durban (Afrique du Sud) en 2012, ils ont recommandé des mesures précises et concrètes pour la mise en place de systèmes complets et efficaces d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Ils ont chargé les trois institutions panafricaines, à savoir la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD), d'appuyer le Programme africain et ont invité d'autres partenaires de développement à prendre part à l'initiative régionale. La troisième édition s'est tenue à Yamoussoukro les 12 et 13 février 2015.

2. Au cours des trois précédentes éditions de la Conférence des ministres africains, les experts ont délibéré et ont présenté aux ministres des recommandations sur diverses questions relatives à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent. Il s'agit notamment de la nécessité de renforcer les capacités ; d'établir la coordination entre parties prenantes nationales ; de nouer un partenariat avec le secteur de la santé ; d'améliorer l'accessibilité ; de revoir le cadre législatif de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil ; d'y allouer des ressources humaines et financières suffisantes ; de suivre et d'évaluer l'initiative régionale et les programmes nationaux ; de mener des travaux de recherche sur des sujets précis, en particulier sur la manière d'améliorer l'enregistrement des décès et la collecte d'informations relatives aux causes de décès en Afrique ; et d'utiliser des solutions reposant sur les technologies de l'information et de la communication.

3. Le présent rapport passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme africain au cours des deux dernières années en regard des engagements pris par les ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. L'annexe I résume les actions prises ou lancées à la suite des déclarations faites lors des précédentes éditions et porte l'attention des ministres sur les questions nouvelles.

## **II. Principales réalisations et progrès accomplis**

### **A. Institutionnalisation de la Conférence des ministres africains**

4. La Conférence des ministres africains a été institutionnalisée en tant que forum permanent de la Commission de l'Union africaine, approuvé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, lors de sa dix-neuvième session ordinaire tenue à Addis-Abeba en juillet 2012, sur recommandation de la réunion conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine. Conformément aux recommandations de ces deux instances, la troisième édition de la Conférence des ministres africains s'est tenue à Yamoussoukro les 12 et 13 février 2015 sur le thème « Promouvoir l'utilisation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour

favoriser la bonne gouvernance en Afrique ». Elle a été la première tenue sous les auspices de la Commission de l'Union africaine.

### **1. Groupe régional de base chargé des questions d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil**

5. Le Programme africain est soutenu par le Groupe régional de base chargé des questions d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (Groupe régional de base), composé des principaux acteurs chargés de ces questions sur le continent (institutions panafricaines, organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales) œuvrant dans ce cadre commun. Créé en 2011, le Groupe régional de base a pour mission d'harmoniser les approches, d'exploiter les synergies et éviter ainsi les doubles emplois, ainsi que de fournir un appui technique et financier au Programme africain. Les dispositions relatives au Groupe régional de base font actuellement l'objet d'une officialisation par un mémorandum d'accord, qui constituera le socle d'un partenariat plus durable dans la mise en œuvre du programme continental.

6. Le Groupe régional de base est composé des organisations suivantes : CUA, CEA, BAD, secrétariat du Symposium africain sur le développement de la statistique, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation mondiale de la santé (OMS), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Bloomberg Philanthropies Data for Health Initiative, INDEPTH Network, Plan International et Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS21).

### **B. Promouvoir la collaboration entre les acteurs clefs des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil**

7. Donnant suite aux recommandations de la Conférence des ministres africains, le Programme africain a érigé en principe directeur la promotion d'approches et de partenariats systématiques et coordonnés aux niveaux national et régional.

8. L'une des principales activités de promotion de la collaboration des acteurs de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil au niveau national (essentiellement les offices de statistique et les services de l'état civil) est assurée par le Symposium africain sur le développement de la statistique. Les cinq dernières éditions du Symposium ont été axées principalement sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil : Afrique du Sud en janvier 2012 (septième Symposium), Côte d'Ivoire en novembre 2012 (huitième Symposium), Botswana en février 2014 (neuvième Symposium), Ouganda en janvier 2015 (dixième Symposium) et Gabon en novembre 2015 (septième Symposium). Le septième Symposium a été la toute première réunion du genre à avoir rassemblé à l'échelle continentale les responsables des services de l'état civil et des offices nationaux de statistique. Certaines des principales recommandations formulées ont été : de renforcer la coordination entre les offices nationaux de statistique et les services de l'état civil et de donner à ces acteurs un rôle et des responsabilités accrues dans les aspects opérationnels de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil au niveau national.

9. Les huitième et neuvième Symposium sont allés encore plus loin en associant les fonctionnaires des ministères de la santé, conscients du rôle important de ce secteur en tant que

producteur et utilisateur de statistiques de l'état civil tirées des registres d'état civil, en tant qu'acteur clef et source potentielle d'enregistrement des naissances et des décès, mais aussi comme acteur central dans l'enregistrement et l'établissement des certificats de décès et des causes de décès. Au dixième Symposium, les participants ont décidé que les pays devraient, à partir du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, produire des statistiques sur la mortalité et les causes de décès dans le cadre d'une coopération sans faille entre les offices nationaux de statistique, les services de l'état civil et les ministères de la santé. Lors de ce Symposium, le dernier portant sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, les directeurs généraux des offices nationaux de statistique et des services de l'état civil des États africains se sont engagés à établir un comité des directeurs généraux de l'état civil au niveau continental. Il a également été décidé que chaque pays mette en place un mécanisme reposant sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil pour mesurer régulièrement l'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil à tous les niveaux de la hiérarchie.

10. La troisième édition de la Conférence des ministres africains, qui s'est tenue en Côte d'Ivoire en 2015, a également vu la participation des ministres de la santé de plusieurs États membres, ce qui a contribué à renforcer le partenariat entre les services de l'état civil et les ministères de la santé.

11. En septembre 2013, pour encourager l'officialisation de ces collaborations et les inscrire dans la durée, la CEA a adressé une lettre à tous les pays leur recommandant d'établir un comité de coordination de haut niveau chargé de superviser l'évaluation de l'ensemble du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et l'exercice de planification de son amélioration, pendant et après leur mise en œuvre. Depuis lors, la plupart des pays (au moins ceux qui ont mené ou qui mènent leur évaluation) ont mis sur pied ces comités et groupes de travail techniques pour superviser le programme d'amélioration du système.

## **C. Renforcement des capacités**

### **1. Numérisation du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil**

12. Le Groupe régional de base a poursuivi sa mission consistant à définir les orientations techniques et à renforcer les capacités des pays africains en matière de gestion et de fonctionnement du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Suite à la déclaration de la troisième Conférence des ministres africains, tenue à Yamoussoukro, le Programme africain a donné la priorité à l'établissement de directives complètes pour appuyer les pays désireux de numériser leurs procédures. Le « Guide de numérisation des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques de l'état civil » a été mis en place par le Groupe régional de base sous la direction technique de Plan international, avec l'appui de la CEA et de la BAD, en collaboration avec des experts nationaux. Le cabinet d'organisation Jembi Health Systems d'Afrique du Sud a apporté l'appui technique. Le Guide, fait de moyens réutilisables et d'études de cas, censé rester évolutif et appelé à se développer et à s'étoffer avec le temps, est disponible en ligne ([www.crvs-dgb.org](http://www.crvs-dgb.org)). Il servira à former les experts nationaux en matière de numérisation.

## **2. Amélioration de l'enregistrement des décès et des statistiques de la mortalité**

13. Les pays africains ont beaucoup de mal à concevoir des interventions sanitaires et renforcer les systèmes de santé, mesurer et suivre la mortalité et établir des rapports en regard des objectifs et cibles nationaux et mondiaux concernant la mortalité. Dans la plupart des pays, le taux d'enregistrement des décès est extrêmement bas ; l'enregistrement et la compilation des causes de décès sont quasi inexistantes. Lors de leur troisième Conférence tenue en Côte d'Ivoire en février 2015, les ministres ont pris note de la situation et ont demandé à l'OMS et aux organisations panafricaines de prendre d'urgence des mesures pour aider les États africains à établir des systèmes d'enregistrement des décès et de collecte d'informations sur les causes de décès en temps réel. La CEA et l'OMS ont conjointement élaboré une stratégie d'établissement des statistiques de la mortalité en Afrique (2016-2020) pour répondre directement à l'appel à l'action lancé par les ministres. L'objectif primordial est de permettre aux pays africains de disposer facilement, constamment et harmonieusement de données et statistiques de qualité sur la mortalité et sur les causes de décès, pour la mise en place de systèmes d'enregistrement des statistiques en question, mieux planifiés, conçus et intégrés. Suite à la réunion consacrée à l'élaboration de la stratégie, qui s'est tenue à Addis-Abeba en août 2015, une réunion d'experts sur les statistiques de la mortalité a été organisée au Caire du 28 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2015, pour examiner la stratégie quinquennale relative à ces statistiques, en vue d'en améliorer systématiquement l'enregistrement aux niveaux régional et national, en particulier dans le contexte du Programme africain et de la mise en place d'un pool d'experts sur l'amélioration des statistiques de la mortalité dans le cadre de l'initiative d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

14. L'une des principales difficultés que rencontrent les pays africains est l'absence d'orientation sur la manière d'améliorer l'enregistrement des décès, surtout lorsque ceux-ci surviennent en majorité hors des institutions médicales. Pour y faire face, la CEA a entrepris, avec l'appui du Groupe régional de base, la mise au point d'un guide pratique sur la conception et la mise en œuvre des modalités d'exécution des tâches concernant l'enregistrement des décès. Le guide couvrirait toute la chaîne de valeur de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil allant de l'avis de décès à la compilation et la diffusion des statistiques sur les décès. Un atelier a été organisé à Lusaka en mai 2016 pour recueillir les contributions des pays africains et valider la structure proposée du guide.

15. Outre ce guide pratique, il est apparu nécessaire de mener des recherches plus approfondies sous forme d'études de cas de pays sur les pratiques en matière d'enregistrement des décès et de causes des décès. Les résultats de ces recherches devraient compléter le guide en présentant les bonnes pratiques et en donnant des exemples de goulets d'étranglement dans des contextes différents, et contribuer à orienter les pays dans l'élaboration de modalités de fonctionnement mieux adaptées à leur propre environnement. Le guide pratique et le projet de recherche sont en cours d'élaboration.

## **3. Production de statistiques d'état civil à partir des registres d'état civil**

16. Un autre domaine d'intervention clef, identifié par le Groupe régional de base, est le renforcement des capacités des pays africains en matière de production de statistiques d'état civil à partir de leurs registres d'état civil. Les ministres l'avaient rappelé lors de leur troisième Conférence tenue en 2015 en invitant les pays à analyser et diffuser les statistiques tirées de l'enregistrement des faits d'état civil, quelle que soit leur exhaustivité, afin d'établir l'état du système et son développement. La production et la disponibilité de statistiques d'état civil à



partir du système d'enregistrement des faits d'état civil est une étape importante du renforcement des capacités des pays ainsi que de l'accélération et du renforcement de l'amélioration de l'ensemble du système. En conséquence, il est nécessaire de lancer le processus, en dépit du fait que dans de nombreux pays le niveau d'enregistrement ne permet pas de produire des statistiques de qualité pendant quelques années encore. Pour aider les pays à commencer la collecte des statistiques d'état civil, la CEA, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), a entrepris d'élaborer un manuel de formation sur la production de statistiques d'état civil à partir des registres d'état civil et la mise au point de directives concernant un modèle de rapport sur les statistiques d'état civil, développé conjointement avec Statistics Norway. Les deux publications ont été revues et validées lors d'une réunion de groupe d'experts de trois jours tenue à Addis-Abeba en mai 2016 et sont sur le point d'être bouclées.

#### **4. Autres informations**

17. Il est prévu de produire deux autres guides : un guide opérationnel sur le plaidoyer l'information, l'éducation et la communication et un guide assorti de recommandations sur la mise à jour et la gestion de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en situation de conflit et d'urgence dans le cadre du Programme africain.

18. La CEA et d'autres membres du Groupe régional de base ont participé à la conception d'une formation globale en ligne sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil, coordonnée par la Banque mondiale, en élaborant un module sur les évaluations et les plans et en apportant des observations et des contributions aux autres modules en fonction des compétences et de l'expérience régionale. Une fois mise au point, la formation permettra de renforcer les capacités des utilisateurs dans plusieurs domaines.

#### **D. Appui aux pays pour l'évaluation exhaustive de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et l'élaboration de plans stratégiques d'amélioration**

19. Comme indiqué plus haut, la deuxième Conférence des ministres africains a recommandé précisément à tous les pays africains de procéder d'urgence à l'évaluation exhaustive de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et d'élaborer des plans d'action nationaux pour améliorer ou renforcer ces systèmes à partir des conclusions de l'évaluation. Les ministres ont aussi invité le Groupe régional de base à fournir au pays l'appui technique et financier nécessaire. En réponse à cet appel, le Groupe régional de base a produit tout un ensemble de documents d'information destinés à guider les pays dans leur évaluation et dans l'élaboration de leur plan d'action. Il s'agit notamment des documents suivants : « Un outil d'évaluation complet du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil », « Directives sur la manière de mener des évaluations exhaustives des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil : directives pour la planification stratégique », et « Manuel de l'animateur sur la planification stratégique ». Ces documents sont déjà disponibles ([www.apai-crvs.org/resources](http://www.apai-crvs.org/resources)) pour les pays qui souhaitent s'en servir et continueront à être régulièrement actualisés, sur la base des contributions reçues des utilisateurs.

20. Le système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil des pays anglophones étant différent de celui des pays francophones, il a été demandé

au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, basé à Niamey, de diriger les pays francophones dans la mise en œuvre du Programme africain. Les documents nécessaires ont été traduits et alignés sur le modèle francophone pour une mise en œuvre efficace du processus dans les pays francophones. Un groupe sous-régional de base composé des mêmes institutions et abrité au Bureau sous-régional a été mis en place en 2013 pour répondre aux besoins précis des pays francophones. Un groupe régional d'appui aux pays francophones a été officiellement créé en février 2015.

21. En mai 2017, 30 pays avaient procédé à l'évaluation de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (23 pays avaient achevé une évaluation exhaustive et 7 pays une évaluation rapide). Vingt-cinq d'entre eux avaient élaboré leur plan stratégique d'amélioration et quelques-uns en avaient commencé la mise en œuvre. Treize autres pays avaient au moins lancé le processus de l'évaluation exhaustive. Le Groupe régional de base a contribué considérablement à ce processus en appuyant l'élaboration des documents d'information nécessaires et en aidant les États à obtenir le financement des différentes composantes de l'évaluation et de la planification. Des informations détaillées sur l'évaluation exhaustive et le plan de chaque pays sont présentées à l'annexe II du présent rapport.

22. Deux ateliers d'échange d'expériences sur les évaluations et les plans relatifs à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil ont été organisés en 2016. Ils ont donné aux pays l'occasion de partager leur vision de la mise en place d'un système efficient et efficace ; les résultats de l'évaluation des systèmes en place et des plans élaborés pour leur amélioration ; les expériences de conduite (ou de planification) de l'évaluation des systèmes et de l'élaboration des plans ; les stratégies de mise en œuvre de ces plans. Le premier atelier s'est tenu à Addis-Abeba en février 2016 et a réuni les participants de huit pays ; le second, organisé à Lusaka du 2 au 4 mai 2016, a vu la participation des représentants de 22 pays. Ont également assisté aux deux ateliers des membres du Groupe régional de base, des partenaires de développement et des conseillers hors classe, qui ont appuyé les pays dans le cadre de leur évaluation exhaustive. Les deux ateliers ont débouché sur une série de recommandations pour la révision des directives existantes et ont mis en lumière des questions et problèmes nouveaux que rencontrent les pays dans le processus d'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil.

23. Un atelier régional d'orientation et de formation en matière d'architecture d'entreprise, sur la schématisation des processus afin d'améliorer la conception des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, s'est tenu du 21 au 23 juin 2016 à Kigali. Il a été organisé par la Bloomberg Philanthropies Data for Health Initiative, le Ministère de la santé du Rwanda et la CEA. Il a formé des participants venus de pays africains couverts par l'Initiative et a été facilité par des experts fournis par les partenaires d'exécution de l'Initiative (Vital Strategies, l'université de Melbourne et l'Institut tropical et de santé publique suisse). Les participants ont été initiés aux principes de base de l'architecture d'entreprise et de la schématisation des processus et ils ont acquis les connaissances nécessaires pour appliquer l'analyse fonctionnelle aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. La schématisation des processus s'avère un outil très efficace et efficient qui facilite la discussion sur l'amélioration de ces systèmes, non seulement en tant qu'étape essentielle du processus d'évaluation, mais également au cours de la planification et de la mise en œuvre des réformes nécessaires. Compte tenu de l'utilité de cette approche, il a été décidé d'intégrer la schématisation des processus et l'architecture d'entreprise dans le Programme africain de

manière plus systémique et systématique. Une stratégie est en cours d'élaboration sur la question.

### **1. Promotion du partage de connaissances**

24. Pour faciliter les échanges entre les pays afin qu'ils bénéficient de l'expérience les uns des autres en matière d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, la CEA et la CESAP ont organisé un séminaire interrégional de deux jours en juin 2016 à Addis-Abeba sur les meilleures pratiques concernant ces systèmes en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. Des représentants de pays des deux régions ont identifié des difficultés communes dans la mise en œuvre des programmes relatifs aux systèmes en question et diverses stratégies d'atténuation adoptées par les pays. Les domaines suivants ont été couverts : amélioration de l'accessibilité des services d'état civil, y compris l'accès aux populations isolées, difficiles à atteindre et nomades ; création de la demande d'enregistrement de tous les faits d'état civil ; amélioration de la coordination entre parties prenantes nationales et partenaires de développement ; numérisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ; durabilité de l'amélioration des systèmes en question et engagement politique en sa faveur ; renforcement des capacités des fonctionnaires de l'état civil ; suivi des performances du système et exhaustivité de l'enregistrement ; renforcement de la demande de statistiques de l'état civil à partir de l'enregistrement des faits d'état civil.

25. En juin 2016, le Groupe régional de base a mis en place un site Internet consacré aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ([www.apai-crvs.org](http://www.apai-crvs.org)) qui permettra le partage de connaissances et l'échange d'informations et – c'est tout aussi important – le suivi et l'évaluation du programme relatif à ces systèmes. Cette plate-forme permettra également le partage et l'échange de produits et d'informations entre les pays, les partenaires de développement et les institutions de recherche et de formation. Elle vise à favoriser les partenariats, la mise en réseau et la collaboration ; faciliter la gestion des ressources ; permettre de suivre les efforts d'amélioration ; faciliter la coordination entre le Groupe régional de base et d'autres partenaires de développement ; aider les États à établir des rapports sur leurs progrès et leurs efforts d'amélioration.

### **E. Création d'un cadre de suivi**

26. Donnant suite à la demande formulée par les ministres africains dans la déclaration publiée à l'issue de leur deuxième Conférence tenue à Durban de « concevoir des systèmes et des outils de suivi et d'évaluation axés sur les résultats afin de suivre les progrès enregistrés en matière de système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil », le secrétariat du Programme africain a élaboré un cadre permettant de suivre les progrès accomplis par les États membres en matière d'amélioration des systèmes en question. Le formulaire de suivi, qui doit être rempli par un agent désigné des services de l'état civil et soumis sur le site Internet mentionné plus haut, se veut un outil d'examen annuel des progrès accomplis, chaque aspect contribuant systématiquement à faire le point de la mise en œuvre du plan d'action relatif à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil, à identifier les goulets d'étranglement et à prendre les mesures correctives nécessaires pour accélérer le rythme des réformes. L'examen annuel est de nature consultative, et fait intervenir les principales parties prenantes de chaque pays. Cet exercice de suivi a été lancé en octobre 2016 sur le site Internet du Programme africain et un rapport annuel consolidé sera distribué à tous les services de l'état civil lors de la Conférence ministérielle. Les informations serviront également à établir un tableau de bord régional présentant plus en détail les progrès accomplis

sur divers aspects de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil.

### **III. Difficultés**

27. Le financement du Programme africain, fourni pour l'essentiel par les partenaires de développement, est insuffisant et de nature ponctuelle. L'imprévisibilité des ressources empêche la mise en œuvre normale du Programme, notamment le maintien des ressources humaines nécessaires au fonctionnement de son secrétariat. La disponibilité du financement est indispensable au succès de l'initiative régionale. Il est donc pertinent que les ministres examinent la question et donnent des orientations stratégiques.

28. Au niveau national, le financement des plans sera assuré par les gouvernements, mais certains pays auront besoin de fonds d'amorçage pour en accélérer la mise en œuvre.

29. De nombreux gouvernements africains et des communautés économiques régionales ont entrepris de créer des systèmes nationaux d'identification, y compris en engageant des ressources importantes. Même si ces systèmes sont indispensables pour la bonne gouvernance, leur viabilité et leur robustesse peuvent être facilement menacées s'ils n'ont pas de lien organique avec le système d'enregistrement des faits d'état civil. Ce dernier devrait constituer la source primaire des documents originaux sur les naissances, les décès et les mariages utilisés par le système national d'identification, or tel n'est pas le cas dans les approches adoptées actuellement sur le continent. Le risque couru est que les États et leurs partenaires de développement détournent des ressources et leur attention vers la mise en place de systèmes nationaux d'identification, sans concéder les efforts voulus à l'édification de systèmes complets et efficaces d'enregistrement des faits d'état civil, ce qui peut apporter des solutions rapides mais impossibles à maintenir à long terme. Dans ces conditions, la coordination des interventions des donateurs et des partenaires de développement est encore plus importante pour éviter les doubles emplois et le gaspillage des ressources.

30. Les mécanismes et les capacités permettant de suivre régulièrement le fonctionnement du système d'enregistrement des faits d'état civil font défaut dans beaucoup de pays, qui ne peuvent donc pas établir les rapports voulus sur les améliorations résultant de leur action. Le Programme africain a mis en place un mécanisme de suivi au niveau national qui donnera les moyens de suivre les progrès et les réalisations concernant l'initiative régionale. Le mécanisme offrira également la possibilité de procéder à un examen annuel des progrès de chaque pays afin d'appuyer et d'enrichir la mise en œuvre actuelle des plans d'amélioration.

31. Bien que le processus d'évaluation mené par les pays (qui est actuellement en cours) aide à renforcer les capacités sur le continent, il est nécessaire d'adopter une approche plus systématique de la question. C'est pourquoi le Groupe régional de base planifie d'élaborer, en collaboration avec d'autres institutions compétentes, une stratégie et un plan d'action relatifs à une approche plus durable du renforcement des capacités en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent.

32. Plus de la moitié des pays ayant mené leur évaluation et beaucoup d'entre eux ayant élaboré leur plan, il devient crucial de les appuyer et de les orienter dans la mise en œuvre de leur plan afin que celui-ci apporte un changement réel et durable. L'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil sont de nature pluridisciplinaire et différents types d'appui sont nécessaires pour accélérer la mise en œuvre de la réforme de plusieurs aspects du système. Le Groupe régional de base a déjà commencé à élaborer des

orientations concernant les domaines clés (numérisation, statistiques de la mortalité, statistiques de l'état civil, etc.). Néanmoins, il faut davantage d'appui et de renforcement des capacités, y compris la constitution d'un pool d'experts spécialisés.

33. La plupart des pays ont adopté une approche uniforme de l'évaluation, mais certains ont suivi d'autres méthodes et quelques autres ont utilisé des outils d'évaluation et de planification différents de ceux que le Groupe régional de base a élaborés dans le cadre du Programme africain. Ces différences ont été constatées essentiellement dans les pays d'Afrique du Nord et dans ceux qui avaient achevé leur évaluation bien avant que le Groupe régional de base ait élaboré les outils et donné des orientations. De même, des pays ont adopté d'autres approches de la planification. Il y a également le problème des méthodes par lesquelles le processus d'évaluation et de planification a été conduit par un consultant. La question qu'il y a lieu de poser est de savoir si les stratégies et plans élaborés par les pays mèneront à l'objectif souhaité de mise en place d'un système efficient et efficace d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, qui soit conforme aux critères internationaux énoncés dans les principes et recommandations de l'ONU et d'autres directives et normes mondiales. Il convient également de savoir si ces stratégies et plans sont adaptés au contexte national.

34. L'analyse des modalités de fonctionnement du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil n'a pas toujours été menée correctement pendant l'évaluation, en raison essentiellement du manque d'orientation et d'outils. La stratégie visant à intégrer les méthodes de l'architecture d'entreprise dans les directives et outils d'évaluation du Programme africain est en cours d'élaboration pour résoudre ce problème.

## Annexe I

## Matrice des progrès accomplis au regard des déclarations issues des sessions précédentes de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

N°	Déclaration ministérielle	Principaux domaines d'action	Progrès accomplis à ce jour
1	<p><b>Repositionnement de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en tant qu'impératif de développement</b></p> <p><b>Conférence I : Déclaration 9. 3</b></p> <p>Au Symposium africain sur le développement de la statistique, qui s'est, jusqu'à présent, concentré sur la mobilisation de l'Afrique pour qu'elle participe pleinement à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010, d'accorder la priorité à la mobilisation du continent en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil.</p> <p><b>Conférence II : Déclaration 4</b></p> <p>Nous rappelons les engagements que nous avons pris, à notre première conférence tenue à Addis-Abeba en août 2010, d'envisager de faire de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, une priorité de politique régionale et de prendre des mesures pour réformer et améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans nos pays.</p> <p><b>Conférence III : Déclaration I (r, s)</b></p> <p>Nous recommandons que les chefs d'État et de gouvernement déclarent la décennie 2015 - 2024, décennie de repositionnement de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les programmes de développement continentaux, régionaux et nationaux et exhortons les gouvernements à répondre par des mesures appropriées.</p>	<p>Continuer de plaider en faveur de la primauté des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en tant que programme de développement continental dans les divers forums statistiques régionaux tels que la Commission africaine de statistique et le Symposium africain sur le développement de la statistique (Symposium africain).</p> <p>Instituer la décennie de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et la journée de l'enregistrement de l'état civil.</p>	<p>Le sixième Symposium, tenu au Caire du 31 octobre au 2 novembre 2010, a adopté une résolution ayant pour effet d'orienter son action de la question des recensements de la population et de l'habitation vers les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour les cinq symposiums ci-après, à compter de 2012.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Janvier 2012 en Afrique du Sud (septième symposium africain) ;</li> <li>b) Novembre 2012 en Côte d'Ivoire (huitième symposium africain) ;</li> <li>c) Février 2014 au Botswana (neuvième symposium africain) ;</li> <li>d) Janvier 2015 en Ouganda (dixième symposium africain) ;</li> <li>e) Novembre 2015 au Gabon (onzième symposium africain)</li> </ul> <p>Ces initiatives régionales d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ont constamment favorisé la collaboration entre les acteurs de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil des pays (notamment des bureaux de statistiques et des bureaux d'état civil). Le douzième Symposium africain, tenu à Tunis en novembre 2016, a été consacré à l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme a été présenté par le secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement</p>

N°	<i>Déclaration ministérielle</i>	<i>Principaux domaines d'action</i>	<i>Progrès accomplis à ce jour</i>
	<p>Nous recommandons l'institution d'une journée de l'année comme journée de l'enregistrement des faits d'état civil.</p>		<p>des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil (secrétariat du Programme africain).</p> <p>Un rapport sur l'état d'avancement de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil a été soumis aux troisième, quatrième et cinquième sessions de la Commission africaine de statistique.</p> <p>Dans le cadre des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine, la Commission de l'Union africaine a organisé en mai 2013 une table ronde de haut niveau sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en vue de sensibiliser le public à l'importance primordiale de ces systèmes pour le développement du continent. Les débats de la table ronde, qui avait pour thème : « Enrayer le scandale de l'invisibilité », ont été diffusés sur les médias internationaux et suivis partout sur le continent.</p> <p>En juillet 2016, les chefs d'État et de gouvernement ont déclaré que 2017-2026 serait la décennie du repositionnement de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les programmes de développement continentaux, sous-régionaux et nationaux de l'Afrique.</p>
	<p><b>Institutionnalisation de la Conférence</b></p> <p><b>Conférence I : Déclaration 10</b></p> <p>Nous demandons à la Commission de l'Union africaine d'envisager de faire de la présente Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil un cadre régional permanent, se réunissant tous les deux ans, pour l'examen et l'évaluation des politiques et mesures relatives à l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique.</p>	<p>L'Union africaine devrait prendre les dispositions institutionnelles nécessaires pour faciliter son rôle concernant l'institutionnalisation de la Conférence des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, notamment en prenant l'initiative d'organiser la conférence à venir.</p> <p>L'Union africaine devrait élaborer des procédures</p>	<p>La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (Assembly / AU / DEC.424) a décidé d'entériner la recommandation de la première session de la Conférence des ministres africains relative à l'institutionnalisation de cette conférence comme cadre régional permanent de l'Union africaine chargé des questions d'enregistrement des faits d'état civil.</p> <p>L'Union africaine joue un rôle de premier plan dans l'organisation des sessions de la Conférence des ministres africains, dont la quatrième session se tient sous l'égide de sa Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Banque africaine de</p>

N°	Déclaration ministérielle	Principaux domaines d'action	Progrès accomplis à ce jour
	<p><b>Conférence II: Déclaration 5</b></p> <p>Nous notons avec satisfaction la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (Réf. : Assembly/AU/DEC.424) entérinant la recommandation faite à notre première session d'institutionnaliser la Conférence des ministres et d'en faire un cadre régional permanent de l'Union africaine chargé des questions d'enregistrement des faits d'état civil.</p> <p><b>Conférence II ; Déclarations 22 &amp; 23</b></p> <p>Nous réaffirmons notre engagement à faire de la conférence, un forum dynamique permettant de discuter des questions de politique et de stratégie relatives à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique. À cet égard, nous nous engageons à soutenir la Commission de l'Union africaine dans ses processus de mise en œuvre.</p>	<p>opérationnelles permanentes ainsi que d'autres documents pertinents qui serviront de guide au déroulement de la Conférence, notamment en définissant les rôles et responsabilités respectifs (du secrétariat) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Commission de l'Union africaine.</p> <p>Les États membres devraient continuer de participer aux conférences ministérielles biennales et d'aider la Commission de l'Union africaine à mettre en œuvre la présente résolution.</p>	<p>développement (BAD) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), avec l'appui du groupe de base régional. Les sessions à venir seront toutes organisées dans le même cadre.</p> <p>Les États membres continuent de prendre part à la Conférence biennale.</p>
	<p><b>Mobilisation de ressources et gestion du programme</b></p> <p><b>Conférence I : Déclaration 9.1</b></p> <p>À la CEA, à la BAD et à la CUA, ainsi qu'aux autres partenaires de développement, de poursuivre leur appui à nos efforts de renforcement des capacités et de mobilisation de ressources.</p> <p><b>Conférence I : Déclaration 9.7</b></p> <p>Nous demandons à la Division de statistique de l'ONU, au Réseau de métrologie sanitaire et aux autres partenaires de développement d'intensifier leur appui aux initiatives et programmes régionaux et nationaux relatifs à l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et de réajuster leur aide en conséquence.</p> <p><b>Conférence II : Déclaration 14</b></p> <p>Nous notons que le défi qui se pose maintenant à nous est de réaffirmer notre engagement et d'intensifier nos efforts pour</p>	<p>Renforcer le partenariat entre les différents acteurs des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en établissant un mémorandum d'accord et d'autres documents permettant de consolider et de formaliser le partenariat avec le groupe de base régional chargé des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.</p> <p>Renforcer le partenariat avec la Division de la statistique.</p> <p>Le groupe de base régional devrait soutenir les initiatives des pays en matière de renforcement</p>	<p>Créé en 2011, le groupe de base continue d'appuyer les initiatives de renforcement des capacités des pays, en fournissant à ces derniers les ressources humaines et financières nécessaires à la conduite d'évaluations globales et à l'élaboration de plans d'action. En particulier, il aide à élaborer des directives et des outils régionaux divers pour soutenir les processus d'évaluation et de planification et facilite l'obtention des fonds pour financer la formation, l'évaluation et la planification des projets aux niveaux régional et national.</p> <p>Le groupe de base déploie aussi d'importants efforts de mobilisation de ressources à l'appui du programme africain régional relatif aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, à l'échelle mondiale. Le groupe, qui représente le secrétariat, fait partie des fondateurs du groupe mondial sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, qui établit des partenariats critiques en faveur de ces systèmes dans la région.</p>



N°	<i>Déclaration ministérielle</i>	<i>Principaux domaines d'action</i>	<i>Progrès accomplis à ce jour</i>
	<p>réformer et améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans nos pays. À cet égard, nous faisons nôtres aussi bien les recommandations de nos experts sur les stratégies visant à améliorer ces systèmes, que le projet de Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil aux niveaux national et régional.</p> <p><b>Conférence II : Déclaration 20</b></p> <p>Nous demandons à l'Union africaine d'affecter les ressources financières et techniques nécessaires à l'appui au programme de développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.</p> <p><b>Conférence III : Déclaration (h, i, j)</b></p> <p>Nous demandons aux organisations panafricaines (Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement) de mettre en place un mécanisme de financement pour le Programme africain d'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.</p> <p>Nous demandons aux partenaires de soutenir la mise en œuvre de la stratégie relative au Programme africain d'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.</p> <p>Nous approuvons le renouvellement du plan quinquennal à moyen terme 2016-2020.</p>	<p>des capacités, notamment les efforts en vue de mener des évaluations complètes et d'établir des plans d'action nationaux.</p> <p>La Commission de l'Union africaine devrait fournir les ressources humaines et financières nécessaires pour soutenir le programme d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.</p> <p>Les institutions panafricaines devraient mettre en place un mécanisme de financement du programme africain.</p> <p>Le groupe de base régional devrait élaborer un plan qui remplacera le plan à moyen terme.</p>	<p>Un projet de mémorandum d'accord a été élaboré et distribué aux organismes appartenant au groupe régional de base. L'accord offre un cadre de coopération et facilite la collaboration entre les organismes membres en vue de promouvoir leurs buts et objectifs communs relatifs aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et de mobiliser davantage de ressources en faveur de ces systèmes en Afrique.</p> <p>À la date de l'établissement du présent rapport, les organisations ci-après étaient membres du groupe régional de base : la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), le secrétariat du Symposium africain, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Bloomberg Philanthropies Data for Health Initiative, INDEPTH Network, Plan international et le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle.</p> <p>Le secrétariat et la Division de statistique collaborent étroitement pour organiser des formations en Afrique sur les normes et directives internationales relatives aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Ce partenariat se poursuivra dans le futur.</p> <p>Le financement des activités régionales a été un défi, en particulier pour le secrétariat. La CEA a bénéficié d'un appui au cours de ces dernières années, mais cela n'a pas été suffisant pour bien exécuter le programme.</p> <p>Le plan stratégique chiffré du Programme africain pour la période 2017-2021 a été élaboré pour servir de base à la mise en place d'un mécanisme de financement. Ce</p>

N°	Déclaration ministérielle	Principaux domaines d'action	Progrès accomplis à ce jour
			plan sera soumis à l'approbation des ministres lors de la quatrième session de la Conférence des ministres africains.
	<p><b>Secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil</b></p> <p><b>Conférence I : Déclaration 9.4</b></p> <p>Nous demandons à la CEA d'envisager de créer, au sein du Centre africain pour la statistique, un poste organique consacré à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, qui serait doté du personnel d'appui nécessaire pour assurer la pérennité des efforts actuels visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique.</p> <p><b>Conférence II : Déclaration 18</b></p> <p>Il faudrait que les États membres et les partenaires de développement renforcent le secrétariat des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil à la CEA en le dotant des ressources et du complément de personnel suffisants pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, tel que recommandé par la première conférence ministérielle.</p>	<p>Les États membres et les partenaires de développement devraient apporter l'appui voulu à l'institutionnalisation du secrétariat régional au Centre africain pour la statistique, en finançant le complément d'effectifs nécessaire.</p>	<p>Le Secrétariat du programme africain a été créé au sein de la Section des statistiques démographiques et sociales du Centre africain pour la statistique de la CEA.</p> <p>En 2017, deux postes professionnels à court terme ont été créés au secrétariat du Programme africain (avec l'appui de la CEA et de l'Initiative Bloomberg Philanthropies Data for Health). Néanmoins, un renforcement et un appui supplémentaires du secrétariat restent nécessaires à la bonne exécution du programme (il faut encore trois postes professionnels supplémentaires et deux postes d'appui général).</p>
	<p><b>Évaluations et plans</b></p> <p><b>Conférence I : Déclaration 8.1</b></p> <p>Prendre les mesures appropriées pour faciliter la mise en œuvre des plans, programmes et initiatives de réforme et d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, en vue d'assurer une couverture générale et complète, en tenant compte des situations propres à chacun de nos pays.</p>	<p>Que les États membres procèdent à une évaluation approfondie de l'état de leurs systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et élaborent un plan stratégique ainsi qu'un plan d'action pour améliorer ces systèmes.</p>	<p>Le groupe de base régional a conçu, sous la direction de la CEA, des stratégies, des outils et des directives pour aider les pays à faire des évaluations approfondies et à élaborer des plans d'action nationaux portant sur tous les aspects des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Les outils et les directives ont été conçus à partir des normes élaborées par les Nations Unies au titre des principes et</p>

N°	<i>Déclaration ministérielle</i>	<i>Principaux domaines d'action</i>	<i>Progrès accomplis à ce jour</i>
	<p><b>Conférence II : Déclaration 16</b></p> <p>Que les États membres procèdent à une évaluation approfondie de l'état de leurs systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et mettent au point un plan stratégique et un plan d'action pour améliorer ces systèmes.</p> <p><b>Conférence II : Déclaration 15 (a)</b></p> <p>Nous nous engageons à poursuivre nos efforts en vue d'élaborer des politiques et des stratégies permettant de réformer et d'améliorer nos systèmes d'état civil et de statistiques de l'état civil et de les intégrer dans les plans et programmes de développement nationaux, en tenant compte des circonstances particulières de nos pays. À cet égard, nous nous engageons à élaborer d'urgence des plans d'action nationaux chiffrés sur l'état civil et les statistiques de l'état civil qui reflètent les priorités de chaque pays sur la base d'évaluations globales à entreprendre avec le soutien du secrétariat et des organisations partenaires.</p>	<p>Le groupe de base régional devrait élaborer des outils ainsi que des directives et apporter l'appui voulu pour l'évaluation et les plans.</p>	<p>recommandations relatifs aux statistiques de l'état civil (troisième révision).</p> <p>Des experts anglophones, francophones et lusophones ont été sélectionnés et formés à l'utilisation des outils et des directives en matière d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, d'évaluation et de planification en mai 2013 à Gaborone.</p> <p>En septembre 2013, la CEA a adressé un message à tous les chefs des bureaux de l'état civil pour, d'une part, les informer sur les outils et les directives élaborés et, d'autre part, leur faire part de la volonté du groupe de base régional à appuyer le processus ainsi que de la disponibilité d'experts qualifiés.</p> <p>Dans le cadre du processus d'évaluation, les fonctionnaires de l'état civil des pays ont été formés de manière à comprendre, apprécier et exploiter leurs outils pour évaluer leurs propres systèmes. Les pays élaborent actuellement des stratégies et des plans en se basant sur ces méthodes d'évaluation standard pour assurer le fonctionnement efficace de leurs systèmes.</p> <p>Deux ateliers d'échange d'expériences sur l'évaluation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et les plans y afférents ont été organisés en 2016 afin de donner aux pays la possibilité d'échanger leurs points de vue sur la mise en place d'un système efficace d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ; les résultats de l'évaluation de ces systèmes et les plans élaborés en vue de leur amélioration ; les expériences en matière de mise en œuvre (ou de la planification) de l'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et d'élaboration de plans et stratégies de mise en œuvre.</p>

N°	Déclaration ministérielle	Principaux domaines d'action	Progrès accomplis à ce jour
			<p>Ces ateliers ont abouti à la formulation d'une série de recommandations relatives à la révision des lignes directrices actuelles et ont mis en lumière de nouveaux problèmes et défis que rencontrent les pays dans le processus d'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.</p> <p>En mai 2017, pas moins de 30 pays avaient évalué leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil (23 pays avaient procédé à des évaluations complètes et sept, à des évaluations rapides) ; 25 avaient élaboré des plans d'amélioration stratégique et certains avaient commencé à les mettre en œuvre. Treize autres pays avaient entamé, au moins, une évaluation complète grâce à l'appui et aux conseils fournis par le groupe de base régional.</p>
	<p><b>Suivi et évaluation</b></p> <p><b>Conférence I : Déclaration 9.2</b></p> <p>Nous demandons à la CEA, à la BAD et à la CUA de procéder à une évaluation des systèmes nationaux d'enregistrement des faits et de statistiques de l'état civil et de mettre au point le projet de plan régional à moyen terme et de directives s'y rapportant, et de faire rapport à la prochaine session de la Conférence des ministres.</p> <p><b>Conférence II : Déclaration 15 (j)</b></p> <p>Il convient de concevoir des systèmes et des outils de suivi et d'évaluation axés sur le résultat afin de suivre les progrès enregistrés en matière de système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et d'en rendre compte.</p>	<p>Le secrétariat devrait évaluer les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et arrêter le projet de plan et de directives régionaux à moyen terme.</p> <p>Les pays devraient suivre et évaluer régulièrement les résultats de leurs programmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.</p> <p>Le secrétariat devrait créer les plateformes nécessaires pour suivre les progrès réalisés par les États membres en matière d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état</p>	<p>Une évaluation des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil a été faite et les résultats ont été portés à la connaissance des participants à la deuxième session de la Conférence des ministres africains (<a href="http://www.apai-crvs.org/regional-assessment-study">www.apai-crvs.org/regional-assessment-study</a>).</p> <p>Le plan à moyen terme, approuvé par les ministres lors de la première session de la Conférence, a été réexaminé à la lumière de l'évaluation régionale faite au cours de l'exercice biennal 2011-2012, finalisé et approuvé à la deuxième session de la Conférence.</p> <p>Seuls quelques pays ont élaboré leurs cadres de suivi et d'évaluation. La plupart d'entre eux ne disposent d'aucun mécanisme pour comptabiliser le nombre de faits d'état civil enregistrés au cours d'une année et ne peuvent donc pas calculer les niveaux d'enregistrement de ces événements. Un exposé fait à la troisième session de la Conférence des ministres africains a souligné la nécessité de recueillir ces informations de base afin de</p>

N°	Déclaration ministérielle	Principaux domaines d'action	Progrès accomplis à ce jour
		civil et de statistiques de l'état civil et en faire le point.	<p>suivre l'évolution des niveaux d'enregistrement des faits d'état civil dans le temps et dans l'espace.</p> <p>La CEA, en consultation avec le groupe de base régional, a élaboré un questionnaire en ligne pour le suivi régional du Programme africain, qui sera rempli chaque année par les coordonnateurs nationaux. Les pays sont également informés que ce questionnaire devrait être utilisé pour l'examen annuel du système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans leur pays, si possible en organisant des réunions de toutes les parties prenantes et en discutant de diverses questions figurant sur le formulaire de suivi.</p> <p>Cet exercice de suivi a été lancé sur le site Web du Programme africain en octobre 2016 et ses résultats permettront d'établir un rapport de synthèse annuel qui sera communiqué à tous les services de l'état civil et aux ministres lors de la Conférence ministérielle. Les données recueillies à l'issue de cet exercice serviront également de données de référence pour le cadre de suivi du plan stratégique quinquennal du Programme africain.</p>
	<p><b>Mise en œuvre</b></p> <p><b>Conférence II : Déclaration 15 (d)</b></p> <p>Il faudrait accorder un rang de priorité élevée aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et allouer des ressources humaines et financières suffisantes aux opérations quotidiennes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans nos pays, notamment en mettant en œuvre des plans d'action nationaux visant à assurer la durabilité et la maîtrise des systèmes par les pays.</p>	<p>Les États membres devraient allouer des ressources financières suffisantes aux programmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.</p> <p>Les États membres devraient allouer des ressources humaines suffisantes pour la mise en œuvre efficace des programmes</p>	<p>Les progrès accomplis par chaque pays en matière de renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil font actuellement l'objet d'une évaluation complète, dont les résultats seront pris en compte dans les plans d'action nationaux.</p> <p>Le fait qu'un très grand nombre de pays aient choisi de procéder à une évaluation complète et d'élaborer leur plan d'action indique à suffisance que les pays accordent une très grande importance à l'enregistrement des faits</p>

N°	<i>Déclaration ministérielle</i>	<i>Principaux domaines d'action</i>	<i>Progrès accomplis à ce jour</i>
	<p>Nous nous engageons à financer et à soutenir nos plans nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et, le cas échéant, à mobiliser des ressources pour combler le déficit de financement.</p>	<p>d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.</p>	<p>d'état civil et des statistiques de l'état civil. De nombreux pays allouent également des ressources pour les opérations quotidiennes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans leurs pays.</p> <p>Bon nombre de donateurs ont manifesté un grand intérêt à soutenir les pays dans divers domaines de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Néanmoins, certains pays peinent toujours à financer leur plan et bon nombre d'entre eux sont disposés à financer une bonne partie de ces plans.</p>
	<p><b>Cadre juridique</b></p> <p><b>Conférence I : Déclaration 8.2</b></p> <p>Nous nous engageons à réviser et à mettre à jour nos lois sur l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ainsi que nos législations statistiques, conformément aux directives et recommandations internationales et régionales, et à consacrer les ressources humaines et financières nécessaires à cet effet.</p> <p><b>Conférence II : Déclaration 15 (a)</b></p> <p>Nous nous engageons à poursuivre nos efforts de réforme et de mise à jour de la législation relative à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil dans nos différents pays, conformément aux directives régionales et internationales, et à tenir compte de l'évolution des besoins et des innovations.</p>	<p>Les États membres devraient réviser et mettre à jour leurs lois sur l'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.</p> <p>Le groupe de base régional devrait fournir un appui et des orientations en ce qui concerne la réforme du cadre juridique.</p>	<p>Selon la plupart des pays ayant procédé à des évaluations, les lois sur l'état civil constituent l'un des principaux obstacles au processus d'enregistrement. Dans la majorité de ces pays, des lois coloniales étaient toujours en vigueur et étaient en déphasage avec la culture et les normes sociales locales ; certaines d'entre elles se prêtaient mal à la numérisation ou à l'automatisation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Les outils d'évaluation comportaient un certain nombre de dispositions juridiques standard du manuel des Nations Unies sur les cadres juridiques, qui ont permis aux pays de disposer d'éléments de référence s'agissant des dispositions à prendre en compte dans leurs propres lois. On s'attend à ce que la plupart des pays modifient leurs lois, en tenant compte de l'évolution des besoins.</p>

N°	<i>Déclaration ministérielle</i>	<i>Principaux domaines d'action</i>	<i>Progrès accomplis à ce jour</i>
	<p><b>Plaidoyer et sensibilisation</b></p> <p><b>Conférence I : Déclaration 8.3</b></p> <p>Intensifier les campagnes de sensibilisation aux procédures et à l'importance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil afin d'assurer leur bon fonctionnement.</p> <p><b>Conférence II : Déclaration 15 (i)</b></p> <p>Intensifier les campagnes de sensibilisation aux procédures et à l'importance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, afin d'assurer leur bon fonctionnement.</p>	<p>Les États membres devraient intensifier les campagnes de sensibilisation à l'importance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.</p> <p>Le groupe de base régional devrait donner des orientations sur la communication et le plaidoyer en ce qui concerne l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.</p>	<p>Le groupe régional de base a prévu d'élaborer un manuel sur le plaidoyer et la communication sur l'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.</p>

N°	Déclaration ministérielle	Principaux domaines d'action	Progrès accomplis à ce jour
	<p><b>Coordination</b></p> <p><b>Conférence I : Déclaration 8.1</b></p> <p>Il faudrait intégrer le processus d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les stratégies nationales de développement de la statistique et dans d'autres plans et programmes nationaux, notamment en coordonnant mieux les activités entre les différents acteurs aux niveaux national, sous-régional et régional.</p> <p><b>Conférence II : Déclaration 15 (g)</b></p> <p>Il convient de mettre en place des mécanismes de coordination de haut niveau associant toutes les parties prenantes, aux fins d'un fonctionnement efficace des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, compte tenu de la nature multisectorielle et intégrée des services d'enregistrement des faits d'état civil.</p> <p><b>Conférence II : Déclaration 15 (i)</b></p> <p>Renforcer et faciliter la coordination entre les bureaux statistiques nationaux et les services d'enregistrement des faits d'état civil en ce qui concerne la gestion et le suivi des problèmes posés par les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.</p> <p><b>Conférence I : Déclaration 9.6</b></p> <p>Le secteur de la santé devrait harmoniser le système de santé avec celui de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil afin d'améliorer la coordination et le partage, avec les services nationaux de statistique et ceux chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, des données sur les naissances ainsi que sur les décès et leurs causes.</p> <p><b>Conférence II : Déclaration 15 (h)</b></p> <p>Il faudrait mettre en phase le système de gestion de l'information sanitaire et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de</p>	<p>Les États membres devraient :</p> <p>a) Intégrer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil aux stratégies ou programmes nationaux de développement des statistiques ;</p> <p>b) Mettre en place un comité de coordination de haut niveau composé des principaux ministères sectoriels concernés ;</p> <p>c) Bâtir de solides mécanismes de collaboration avec le secteur de la santé et mettre en concordance les systèmes d'information sanitaire et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ;</p> <p>d) Renforcer la coordination entre les bureaux nationaux de statistique et les services chargés de l'enregistrement des faits d'état civil ;</p> <p>e) Établir des liens entre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et les systèmes de gestion de l'identité.</p> <p>La Commission de l'Union africaine invite les ministres de la</p>	<p>L'une des étapes les plus importantes après la première session de la Conférence des ministres africains a été l'élargissement du partenariat au-delà des trois institutions panafricaines et sa formalisation au moyen d'un mécanisme du groupe de base régional. Depuis lors, le groupe met en œuvre le programme africain de façon conjointe.</p> <p>En septembre 2013, la CEA a écrit à tous les pays pour les inviter à mettre en place un comité de coordination de haut niveau pour superviser l'évaluation et la planification et, ultérieurement, la mise en œuvre du plan. Depuis lors, la plupart des pays (du moins ceux qui ont réalisé ou réalisent une évaluation) ont créé ces comités et groupes de travail techniques pour superviser le programme national d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.</p> <p>Dans tous les pays qui ont entrepris d'améliorer leur système d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans le cadre du Programme africain, les bureaux nationaux de statistique ont joué et continuent de jouer un rôle important dans la production et l'exploitation des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil.</p> <p>Le nouveau cycle de stratégies nationales pour le développement des statistiques considère l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil comme une source importante de statistiques démographiques et de l'état civil. Plan international et le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle s'emploient à inclure officiellement l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans la troisième génération de stratégies.</p>



N°	<i>Déclaration ministérielle</i>	<i>Principaux domaines d'action</i>	<i>Progrès accomplis à ce jour</i>
	<p>statistiques de l'état civil et intégrer l'ensemble dans les stratégies nationales de développement de la statistique.</p> <p><b>Conférence II : Déclaration 15 (k)</b></p> <p>Nous continuerons de prendre des mesures en vue d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des services d'enregistrement des faits d'état civil, en déléguant la prestation de ces services aux échelons locaux, par l'intermédiaire de structures et réseaux en place, notamment les formations sanitaires.</p> <p><b>Conférence II : Déclaration 19</b></p> <p>Nous invitons les ministres africains de la santé à se joindre à nous, compte tenu de l'important rôle du secteur de la santé dans la prestation de services d'enregistrement des faits d'état civil, afin d'instaurer une approche coordonnée et intégrée de la solution des problèmes liés à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique.</p> <p><b>Conférence III : Déclaration E (i, j)</b></p> <p>Établir un schéma organisationnel solide avec les services de santé les autres secteurs concernés pour améliorer la prestation du service d'enregistrement au niveau administratif le plus proche possible.</p> <p>Établir des liens solides entre l'enregistrement des faits d'état civil et les systèmes de délivrance des cartes d'identité nationale afin de gérer une identité juridique unique et d'améliorer la prestation de services et la gouvernance.</p> <p><b>Conférence III : Déclaration F (o)</b></p> <p>Demander aux pays africains d'établir une infrastructure appropriée d'adresses nationales afin d'optimiser l'utilité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique.</p>	<p>santé à la Conférence des ministres africains.</p> <p>Élaborer un document directif et de plaider sur les liens entre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et le secteur de la santé.</p>	<p>Les ministres de la santé de tous les pays africains ont été invités à la troisième session de Conférence des ministres africains.</p> <p>Un nombre croissant de pays tentent d'utiliser la santé comme source d'enregistrement des faits d'état civil, en particulier pour les naissances et les décès qui surviennent en dehors des établissements de santé. Des efforts croissants sont déployés pour enregistrer rapidement les événements qui surviennent dans les hôpitaux en prévoyant des centres d'enregistrement au sein de ces établissements. Les pays associent également l'enregistrement des faits d'état civil et vaccination pour rattraper les occasions de vaccination manquées.</p> <p>La CEA prône l'établissement de liens solides entre l'enregistrement des faits d'état civil et les systèmes d'identité nationaux dans divers forums.</p> <p>Les progrès réalisés par les différents pays en matière de coordination entre les principales parties prenantes en vue de renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil sont systématiquement identifiés et examinés grâce à une évaluation complète.</p>

N°	Déclaration ministérielle	Principaux domaines d'action	Progrès accomplis à ce jour
	<p><b>Technologie</b></p> <p><b>Conférence II : Déclaration 15 (c)</b></p> <p>Il convient d'adopter des technologies permettant d'accélérer et d'intensifier l'enregistrement des faits d'état civil, de gérer les registres d'état civil et d'en assurer l'intégrité et la sécurité face aux catastrophes naturelles, aux guerres civiles, etc.</p> <p><b>Conférence III : Déclaration D (k)</b></p> <p>Adopter une attitude de développement durable de l'état civil et des systèmes connexes en utilisant des informations appropriées et les technologies de communication qui répondent aux fonctions juridiques, administratives et statistiques de l'état civil.</p>	<p>Les États membres devraient adopter les technologies appropriées pour améliorer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.</p> <p>Le groupe de base régional devrait fournir aux pays l'appui technique nécessaire en élaborant des directives régionales sur la numérisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.</p>	<p>Ces problèmes sont actuellement identifiés et traités de manière systématique au moyen d'évaluations complètes.</p> <p>Le guide de la numérisation des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement de statistiques d'état civil a été élaboré et publié en novembre 2015 au onzième symposium africain. Il avait pour thème la « Promotion de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication comme solution pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique. » Il s'agit d'une ressource en ligne (<a href="http://www.crvs-dgb.org">www.crvs-dgb.org</a>) qui donne aux pays des indications étape par étape pour planifier, analyser et mettre en œuvre des systèmes numériques et des processus automatisés pour l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Il prend en compte divers aspects juridiques, administratifs et statistiques, comme le recommandent les Principes et recommandations de l'ONU pour un système de statistiques de l'état civil.</p>

N°	<i>Déclaration ministérielle</i>	<i>Principaux domaines d'action</i>	<i>Progrès accomplis à ce jour</i>
	<p><b>Renforcement des capacités et partage de connaissances</b></p> <p><b>Conférence II : Déclaration 17</b></p> <p>Que le secrétariat et d'autres organisations partenaires poursuivent leur appui technique pour renforcer la capacité des États membres à faire fonctionner et à gérer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil au moyen de services de conseils techniques, d'ateliers, de formation et de fourniture de directives.</p> <p><b>Conférence III : Déclaration A (a)</b></p> <p>Mettre en œuvre une stratégie claire pour le développement durable des capacités dans le domaine de l'enregistrement des faits et des statistiques de l'état civil sur le continent, notamment par le biais d'accords de coopération intra-africaine.</p> <p><b>Conférence I : Déclaration 9.5</b></p> <p>Nous demandons aux universités et aux institutions nationales et régionales de formation statistique et démographique d'élaborer ou d'approfondir des programmes d'études visant à renforcer les capacités en ce qui concerne les systèmes d'enregistrement des faits et de statistiques de l'état civil en Afrique.</p> <p><b>Conférence II : Déclaration 20</b></p> <p>Nous demandons aux universités nationales, aux institutions régionales de recherche et de formation concernées de répondre à la demande de connaissances en matière d'amélioration de l'enregistrement des décès et de certification des causes de décès dans les pays avec l'appui des partenaires de développement.</p>	<p>Le groupe de base régional devrait élaborer les documents d'information et autres documents nécessaires pour aider les pays à établir des systèmes complets d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et à poursuivre le renforcement des connaissances et des capacités des pays en la matière en fournissant la formation et les services de conseils techniques nécessaires.</p> <p>Le secrétariat devrait créer une plateforme de partage des connaissances.</p> <p>Le groupe de base régional devrait élaborer un document de stratégie sur la mise en place de capacités durables en matière d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans la région, notamment de stratégies de collaboration avec les institutions de recherche et de formation spécialisées dans le domaine de la production de connaissances sur l'amélioration de l'enregistrement des décès et de certification des causes de décès.</p>	<p>Le groupe régional de base a élaboré les ressources documentaires ci-après pour aider les pays à faire leurs évaluations et à élaborer leurs plans nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Outils d'évaluation ;</li> <li>• Directives pour l'évaluation ;</li> <li>• Directives sur la planification stratégique ;</li> <li>• Groupe de spécialistes pour aider les pays engagés dans les processus d'évaluation et de planification ;</li> <li>• Guide de numérisation des systèmes d'enregistrement des faits et de statistiques de l'état civil.</li> </ul> <p>Le secrétariat collabore étroitement avec la division de la statistique pour les formations sur les normes et les directives internationales relatives aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans les pays africains.</p> <p>Dans chaque pays, l'appui à l'évaluation et à la planification comportait un volet relatif à la formation des agents de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. De plus, le renforcement des capacités faisait partie intégrante du processus d'évaluation et de planification, étant donné que les équipes de pays géraient elles-mêmes les outils.</p> <p>Un atelier de formation sur l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil a été organisé, en Côte d'Ivoire, du 15 au 19 février 2015, à l'intention des fonctionnaires des pays francophones.</p> <p>Un atelier d'experts de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil des pays francophones s'est tenu au Cameroun, du 2 au 6 novembre 2016. Au cours de cet atelier, la feuille de</p>

N°	Déclaration ministérielle	Principaux domaines d'action	Progrès accomplis à ce jour
			<p>route des évaluations complètes de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil a été élaborée.</p> <p>Un séminaire interrégional s'est tenu à Addis-Abeba en juin 2016 et il avait pour objectif d'échanger et de discuter les meilleures pratiques en matière d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique et en Asie et Pacifique aux fins de favoriser le partage de connaissances et l'apprentissage. Au cours de cette rencontre, les représentants des pays des deux régions ont engagé une discussion en vue de recenser les problèmes communs qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre des programmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les deux régions et les différentes stratégies adoptées pour les atténuer efficacement.</p> <p>Le site Web du programme a été lancé en juin 2016 pour servir de plateforme d'échange d'idées et de partage d'expérience (<a href="http://www.apai-crvs.org">www.apai-crvs.org</a>).</p> <p>En 2016, la CEA et d'autres membres du groupe de base régional ont participé à l'élaboration d'un cours général d'apprentissage en ligne sur l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, sous la coordination de la Banque mondiale, en élaborant un module sur les évaluations et les plans et en faisant des propositions et des observations sur d'autres modules en se fondant sur leurs compétences et leur expérience au niveau régional. Le cours général d'apprentissage en ligne contribuera au renforcement des capacités dans divers domaines de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.</p>

N°	<i>Déclaration ministérielle</i>	<i>Principaux domaines d'action</i>	<i>Progrès accomplis à ce jour</i>
	<p><b>Enregistrement des décès et des causes de décès</b></p> <p><b>Conférence II : Déclaration 19</b></p> <p>Nous demandons au secrétariat d'entreprendre des travaux de recherche opérationnelle dans le domaine de l'enregistrement des décès et de la certification des causes de décès en Afrique.</p> <p><b>Conférence III : Déclaration A (c)</b></p> <p>Nous demandons à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en collaboration avec les organisations panafricaines et d'autres partenaires, d'intensifier ses efforts pour mettre en place des systèmes d'enregistrement en temps réel des décès et des causes de décès dans les pays.</p>	<p>Le groupe régional de base devrait effectuer des recherches opérationnelles dans le domaine de l'enregistrement des décès et de la certification des causes de décès en Afrique.</p>	<p>La CEA et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont élaboré conjointement une stratégie de statistiques sur la mortalité en Afrique (2016-2020) pour répondre à l'appel à l'action lancé par les ministres. Suite à la rencontre sur l'élaboration de cette stratégie, tenue à Addis-Abeba en août 2015, une réunion d'experts sur les statistiques de la mortalité a été organisée, du 28 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2015, au Caire, en vue d'examiner la Stratégie quinquennale d'établissement de statistiques sur mortalité et d'améliorer systématiquement l'enregistrement et les statistiques de mortalité aux échelons régional et national en Afrique, en particulier dans le cadre de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et de la mise en place d'un groupe d'experts sur l'amélioration des statistiques de mortalité au titre de l'Initiative d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.</p> <p>Pour donner des orientations sur la façon d'améliorer l'enregistrement des décès, en particulier dans les milieux où la majorité des décès surviennent hors des établissements médicaux, un guide pratique a été élaboré pour aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre les processus opérationnels les mieux adaptés à l'enregistrement des décès et produire des statistiques à partir des données recueillies. L'atelier sur le guide pratique s'est tenu en mai 2016 à Lusaka pour solliciter les contributions des pays et discuter de leurs processus opérationnels pour l'enregistrement des décès et des causes de décès.</p> <p>Le modèle pour effectuer des recherches plus approfondies est également en cours d'élaboration. Il s'agit notamment d'études de cas sur les pratiques nationales actuelles en matière de procédures d'enregistrement de décès et des causes de décès.</p>

N°	<i>Déclaration ministérielle</i>	<i>Principaux domaines d'action</i>	<i>Progrès accomplis à ce jour</i>
	<p><b>Statistiques de l'état civil et sur les causes de décès</b></p> <p><b>Conférence III : Déclaration F (n)</b></p> <p>Il convient d'analyser et de diffuser les statistiques de l'état civil, quel que soit leur niveau d'exhaustivité, afin de déterminer l'état du système et son développement.</p>	<p>Les États membres devraient commencer à produire des statistiques de l'état civil à partir des registres d'état civil, quel que soit leur niveau d'exhaustivité.</p> <p>Le groupe de base régional devrait fournir des conseils et un appui technique dans le domaine de la production de statistiques de l'état civil à partir des registres d'état civil.</p>	<p>La CEA, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et Statistics Norway ont élaboré conjointement un document intitulé «<i>Guidelines and template for developing a vital statistics report</i>».</p> <p>La CEA, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et Statistics Norway ont élaboré conjointement un document intitulé «<i>Guidelines and template for developing a vital statistics report</i>». Ce manuel servira non seulement à la constituer un groupe d'experts pour aider les pays à produire des statistiques de l'état civil, mais également à former des formateurs dans les institutions de formation universitaire et de formation continue.</p> <p>Ces deux publications, qui sont en cours de finalisation, ont été examinées et validées lors d'une réunion d'experts de trois jours, tenue à Addis-Abeba en mai 2016.</p>

N°	<i>Déclaration ministérielle</i>	<i>Principaux domaines d'action</i>	<i>Progrès accomplis à ce jour</i>
	<p><b>Ne laisser personne de côté</b></p> <p><b>Conférence II : Déclaration 15 (f)</b></p> <p>Il convient d'inviter le Groupe consultatif d'experts indépendant sur l'information et la responsabilisation pour la santé de la femme et de l'enfant à participer au Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.</p> <p><b>Conférence III : Déclaration B (d, e, f)</b></p> <p>Poursuivre activement l'idéal consistant à « ne laisser aucun pays ni aucune personne de côté » en particulier les personnes marginalisées, y compris les réfugiés, les déplacés à l'intérieur des pays et les apatrides ainsi que la mise en œuvre de l'observation générale sur l'article 6 de la Charte africaine des droits de l'homme et du bien-être de l'enfant.</p> <p>Soutenir l'élaboration de lignes directrices et de recommandations pour le maintien et la gestion de CRVS dans les situations de conflit et d'urgence ainsi que dans des circonstances particulières en s'inspirant des expériences de pays ayant vécu ces situations.</p> <p>Demander au Secrétariat d'élaborer des lignes directrices pour aider les pays à intégrer les questions de genre dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.</p>	<p>Le secrétariat devrait inviter le Groupe consultatif d'experts indépendant sur l'information et la responsabilisation pour la santé de la femme et de l'enfant à participer au Programme africain.</p> <p>Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) devrait établir un rapport de situation sur l'enregistrement des réfugiés dans les pays.</p> <p>Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale de l'UNICEF devrait jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de lignes directrices et de recommandations pour poursuivre et gérer l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les situations de conflit et d'urgence.</p> <p>Le secrétariat devrait élaborer des lignes directrices pour aider les pays à intégrer la problématique homme-femmes dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.</p>	<p>Le Programme africain, par nature, ne laisse aucun pays ni aucune personne de côté.</p> <p>Le secrétariat a soumis au Groupe d'experts indépendants des rapports sur les progrès réalisés par le Programme africain en 2013, 2014 et 2015.</p> <p>Des travaux sont en cours pour élaborer des lignes directrices et des recommandations pour le maintien et la gestion de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les situations de conflit et d'urgence dans le cadre du Programme africain.</p> <p>L'analyse des obstacles sexistes aux services d'enregistrement a été faite en collaboration avec Data2X et a abouti à l'élaboration de documents sur les aspects sexospécifiques, d'une part, des lois sur l'enregistrement des mariages et des divorces en Afrique et, d'autre part, de l'enregistrement des naissances en Afrique subsaharienne.</p>

N°	<i>Déclaration ministérielle</i>	<i>Principaux domaines d'action</i>	<i>Progrès accomplis à ce jour</i>
	<p><b>La contribution de l'Afrique à l'agenda mondial</b></p> <p><b>Conférence III : Déclaration G (p)</b></p> <p>Diffuser l'expérience du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, dans les fora internationaux, pour influencer l'innovation.</p> <p><b>Conférence III : Déclaration J (t)</b></p> <p>Invitons le Secrétaire général des Nations Unies à traiter de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil lors de la 46<sup>e</sup> session de la Commission statistique des Nations Unies du développement sur le continent africain dans le contexte de l'agenda post 2015 de développement en général et de la révolution des données en particulier.</p>		<p>Les travaux du Programme africain sont communiqués en permanence au groupe mondial d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Le nouveau site Web du Programme africain sert à la diffusion de l'expérience africaine à l'échelle mondiale.</p>



N°	<i>Déclaration ministérielle</i>	<i>Principaux domaines d'action</i>	<i>Progrès accomplis à ce jour</i>
	<p><b>Prochaine conférence</b></p> <p><b>Conférence II</b></p> <p>Nous nous réjouissons par avance de la tenue de notre prochaine conférence qui sera organisée par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire en septembre 2014.</p> <p><b>Conférence III</b></p> <p>Nous exprimons notre profonde gratitude à la République islamique de Mauritanie pour avoir accepté d'abriter la 4<sup>e</sup> Conférence des Ministres africains chargés de l'État civil en 2016.</p>	<p>Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire devrait accueillir la troisième session de la Conférence.</p> <p>Le Gouvernement de la Zambie devrait accueillir la quatrième session de la Conférence.</p>	<p>La troisième session de la Conférence des ministres africains a été reportée en raison de problèmes insurmontables rencontrés par les organisateurs. La réunion s'est finalement tenue à Yamoussoukro en février 2015.</p> <p>La quatrième session de la Conférence se tiendra en octobre 2017 à Nouakchott.</p>

Annexe II  
**État d'avancement des évaluations et plans <sup>a</sup>**

<i>Pays</i>	<i>Évaluation</i>	<i>Plan</i>
Afrique du Sud	Évaluation complète achevée	
Algérie	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Angola	Évaluation complète achevée	Élaboré
Bénin	Lancée	
Botswana	Évaluation complète achevée	Élaboré
Burkina Faso	Évaluation complète achevée	Élaboré
Burundi	Évaluation complète achevée	Élaboré
Cabo Verde	Pas lancée	
Cameroun	Évaluation complète achevée	Élaboré
Comores	Pas lancée	
Côte d'Ivoire	Lancée	
Djibouti	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Égypte	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Érythrée	Pas lancée	
Éthiopie	Évaluation complète achevée	Élaborée
Gabon	Lancée	
Gambie	Lancée	
Ghana	Évaluation complète achevée	Élaboré
Guinée	Pas lancée	
Guinée équatoriale	Pas lancée	
Guinée-Bissau	Lancée	
Kenya	Évaluation complète achevée	Élaboré
Lesotho	Évaluation complète achevée	
Libéria	Évaluation complète achevée	Élaboré
Libye	Pas lancée	
Madagascar	Évaluation complète achevée	
Malawi	Lancée	
Mali	Évaluation complète achevée	Élaboré
Maroc	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Maurice	Pas lancée	
Mauritanie	Lancée	
Mozambique	Évaluation complète achevée	Élaboré
Namibie	Évaluation complète achevée	Élaboré
Niger	Évaluation complète achevée	Élaboré
Nigéria	Évaluation complète achevée	Élaboré
Ouganda	Évaluation complète achevée	Élaboré
République centrafricaine	Lancée	
République démocratique du Congo	Lancée	
République du Congo	Lancée	

<sup>a</sup> Source : Informations recueillies auprès du secrétariat du Programme africain, à la date du 1<sup>er</sup> juin 2017.

République-Unie de Tanzanie	Évaluation complète achevée	Élaboré
Rwanda	Évaluation complète achevée	
Sao Tomé et Príncipe	Pas lancée	
Sénégal	En cours	
Seychelles	Pas lancée	
Sierra Leone	Lancée	
Somalie	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Soudan	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Soudan du Sud	Lancée	
Swaziland	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Tchad	Évaluation complète achevée	
Togo	Pas lancée	
Tunisie	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Zambie	Évaluation complète achevée	Élaboré
Zimbabwe	Lancée	